293

Item ~~290~~: Le médecin préleveur de cellules et/ou de tissus pour des examens d'Anatomie et Cytologie Pathologiques : connaître les principes de réalisation, transmission et utilisation des prélèvements à visée sanitaire et de recherche

Arnaud Uguen

Journée du CoPath

15/06/2022

Contexte de la Réforme du 2nd cycle des études médicales

principes pédagogiques de la « R2C »:

- l'approche par compétence;
- le paradigme d'apprentissage;
- le développement du raisonnement clinique;
- la professionnalisation

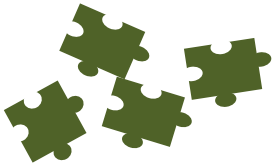

Acquisition de Connaissances

Corpus, LiSA, cours

Evaluation du SAVOIR

Mobilisables en →

Compétences

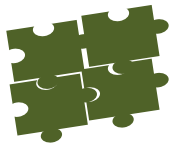

« Situations de départ »

Evaluation du SAVOIR FAIRE (et ETRE)

Item de connaissance 2C

Les items de connaissances qui constituent le référentiel du 2ème cycle des études médicales rénové sont présentés sur cette page. Pour chaque item du référentiel correspond un Fiche LiSA dite Commune (FLC). Chaque fiche est constituée d'une liste d'objectifs d'apprentissage. Le tableau suivant donne la liste des FLC :

Show 500 entries

Search: 293

Item	Title	College en ecriture	College en relecture
293	Le médecin préleveur de cellules et/ou de tissus pour des examens d'Anatomie et Cytologie Pathologiques : connaître les principes de réalisation, transmission et utilisation des prélèvements à visée sanitaire et de recherche	Anatomie pathologique (CoPath)	Biologie Cellulaire (ANEBC) • Cancérologie (CNEC)

https://sides.uness.fr/lisa/Le_m%C3%A9decin_pr%C3%A9leveur_de_cellules_et/ou_de_tissus_pour_des_examens_d%27Anatomie_et_Cytologie_Pathologiques_:_conna%C3%AEtre_les_principes_de_r%C3%A9alisation,_transmission_et_utilisation_des_pr%C3%A9l%C3%A8vements_%C3%A0_vis%C3%A9e_sanitaire_et_de_recherche

uness livret
LiSA

Intitule	Rang	Rubrique	
Modalités de réalisation d'un prélèvement cellulaire ou tissulaire pour études morphologiques et moléculaires 2C-293-EC-B01	B	08-Examens complémentaires	1
Modalités de transmission des prélèvements cellulaires et tissulaires pour études morphologiques et moléculaires 2C-293-EC-B02	B	08-Examens complémentaires	2
Fiche de renseignements 2C-293-EC-A01	A	08-Examens complémentaires	3
Principes de base de réalisation et d'interprétation des techniques morphologiques 2C-293-EC-B03	B	08-Examens complémentaires	4
Techniques de biologie moléculaire sur les prélèvements tissulaires/cellulaires 2C-293-EC-B04	B	08-Examens complémentaires	5
Examen extemporané 2C-293-EC-B05	B	08-Examens complémentaires	6
Tumeurs devant impérativement être adressées à l'état frais au laboratoire d'ACP 2C-293-EC-B06	B	08-Examens complémentaires	7

Rang A : connaissances que tout étudiant doit connaitre en fin de 2ème cycle

Rang B : connaissances qui devront être acquises par l'étudiant en fin de 2e cycle pour être apte dès le premier jour de phase socle par un étudiant de troisième cycle entrant dans un DES

(Rang C : éléments de spécialité uniquement enseignés aux étudiants du 3ème cycle)

Intitule	Rang	Rubrique	
Modalités de réalisation d'un prélèvement cellulaire ou tissulaire pour études morphologiques et moléculaires 2C-293-EC-B01	B	08-Examens complémentaires	1
Modalités de transmission des prélèvements cellulaires et tissulaires pour études morphologiques et moléculaires 2C-293-EC-B02	B	08-Examens complémentaires	2
Fiche de renseignements 2C-293-EC-A01	A	08-Examens complémentaires	3
Principes de base de réalisation et d'interprétation des techniques morphologiques 2C-293-EC-B03	B	08-Examens complémentaires	4
Techniques de biologie moléculaire sur les prélèvements tissulaires/cellulaires 2C-293-EC-B04	B	08-Examens complémentaires	5
Examen extemporané 2C-293-EC-B05	B	08-Examens complémentaires	6
Tumeurs devant impérativement être adressées à l'état frais au laboratoire d'ACP 2C-293-EC-B06	B	08-Examens complémentaires	7

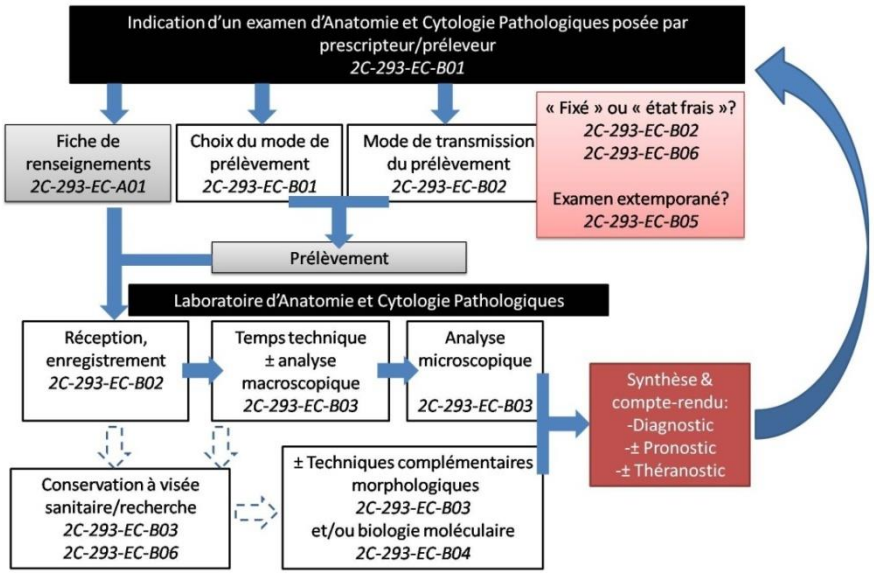

uness livret
LiSA

Intitule	Rang	Rubrique	
Modalités de réalisation d'un prélèvement cellulaire ou tissulaire pour études morphologiques et moléculaires 2C-293-EC-B01	B	08-Examens complémentaires	1

« Comment poser l'indication d'un prélèvement cellulaire ou tissulaire pour analyse d'Anatomie et Cytologie Pathologiques » ?

Modalités de transmission des prélèvements cellulaires et tissulaires pour études morphologiques et moléculaires 2C-293-EC-B02	B	08-Examens complémentaires	2

« Fixer ou ne pas fixer ?» et quel degré d'urgence pour la transmission du prélèvement pour analyse d'Anatomie et Cytologie Pathologiques ?

Fiche de renseignements 2C-293-EC-A01	A	08-Examens complémentaires	3

« Comment renseigner une demande d'analyse d'Anatomie et Cytologie Pathologiques ? »

Principes de base de réalisation et d'interprétation des techniques morphologiques 2C-293-EC-B03	B	08-Examens complémentaires	4

Du prélèvement à l'interprétation microscopique des lésions ***Conservation et utilisation des prélèvements***

Analyses complémentaires sur le prélèvement
(morphologiques)

Techniques de biologie moléculaire sur les prélèvements tissulaires/cellulaires 2C-293-EC-B04	B	08-Examens complémentaires	5

(non-morphologiques)

« Comment justifier le recours à des analyses de biologie moléculaire sur prélèvements d'Anatomie et Cytologie Pathologiques? »

Examen extemporané 2C-293-EC-B05	B	08-Examens complémentaires	6

« Comment justifier et prescrire un examen extemporané sur un prélèvement d'Anatomie et Cytologie Pathologiques? »

Tumeurs devant impérativement être adressées à l'état frais au laboratoire d'ACP 2C-293-EC-B06	B	08-Examens complémentaires	7

La transmission d'un prélèvement tumoral à l'état frais (c'est-à-dire non fixé)…

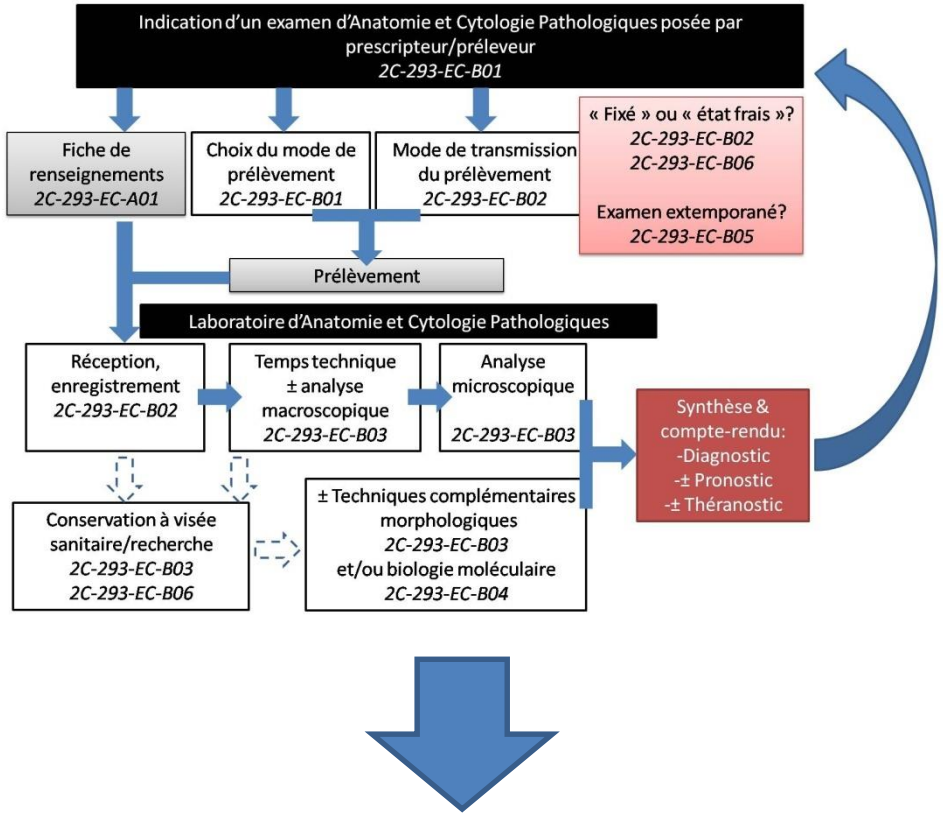

Etre compétent devant les Situations De Départ (SDD) en rapport avec ACP dont notamment

SDD 178 : Demande/prescription raisonnée et choix d'un examen diagnostique .
SDD 179 : Réaction inflammatoire sur pièce opératoire/biopsie.
SDD 180 : Interprétation d'un compte rendu d'anatomopathologie.
SDD 181 : Tumeurs malignes sur pièce opératoire/biopsie.